



## Les humanitaires face au changement climatique : un défi historique

**Rémi DJIAN**

Juillet 2022

Note d'analyse n°81

© 2022 Centre d'étude des crises et conflits internationaux

Le CECRI ne prend pas de position institutionnelle sur des questions de politiques publiques. Les opinions exprimées dans la présente publication n'engagent que les auteurs cités nommément.

Direction :

Tanguy Struye de Swielande

Centre d'étude des crises et conflits internationaux

Université catholique de Louvain

Place Montesquieu 1, bte L2.08.07

1348 Louvain-la-Neuve

Belgique

[www.cecrilouvain.be](http://www.cecrilouvain.be)

Photo de couverture : © 2020 MSF Colombie

## Table des matières

Introduction .....	5
Définitions .....	5
Cadrage .....	6
1. De témoin à acteur .....	7
1.1. Une prise de conscience récente .....	7
1.2. Intégration progressive du paramètre changement climatique .....	8
1.3. Implication dans les COP .....	10
2. Conséquences humanitaires du changement climatique .....	12
2.1. Augmentation des besoins d'assistance humanitaire .....	12
2.2. Complexification des crises .....	13
2.3. Éléments spécifiques .....	13
2.3.1. Augmentation du nombre de désastres naturels .....	14
2.3.2. Diffusion de maladies infectieuses .....	15
2.3.3. Malnutrition .....	15
2.3.4. Élévation du niveau de la mer .....	16
2.3.5. Violence et conflits .....	17
2.3.6. Déplacement de populations .....	18
3. Un rôle et une place à redéfinir .....	19
3.1. Un changement d'échelle .....	19
3.2. Un changement d'optique .....	22
3.2.1. Intégration transversale du facteur climatique .....	22
3.2.2. Evolution des terrains d'opération .....	24
3.2.3. Un focus sur la résilience et la préparation .....	26
3.3. Élargissement de son rôle au sein d'une communauté d'acteurs .....	28
Conclusion .....	31

***Rémi DJIAN** est titulaire d'un Master en économie du développement local et collabore depuis plus de 10 ans avec des associations et ONG, notamment en Afrique sub-saharienne, au Maghreb, au Moyen-Orient et en Amérique latine. Les analyses et opinions formulées n'engagent que sa personne et non les organisations humanitaires avec lesquelles il a pu collaborer.*

## Introduction

En 2021, le Groupe de travail I du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié son rapport « Changement climatique 2021 : les éléments scientifiques », dans lequel il démontrait que le réchauffement climatique s'élevait déjà à 1,1°C et qu'il pourrait atteindre 1,5°C bien avant 2040. Puis, dans le rapport publié en février 2022 du Groupe de travail II (« Changement climatique 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité ») il est anticipé que, même avec un réchauffement limité à moins de 2°C, les risques allaient inévitablement augmenter à court terme et entraîner des conséquences massives et potentiellement irréversibles. De plus, « environ 3,3 à 3,6 milliards de personnes vivent dans des contextes très vulnérables au changement climatique »<sup>1</sup>, soit entre 42 et 46% de la population mondiale. L'ampleur de la population concernée ainsi que la grande variété de risques provoqués ou exacerbés par le changement climatique impactera l'ensemble des pays et des acteurs. Qu'en est-il des acteurs habitués à répondre aux crises pour fournir de l'aide humanitaire ? Comment est intégrée la composante changement climatique au sein des opérations et réflexions stratégiques des ONG ? Quels défis et contraintes ce changement de paradigme implique-t-il pour ces acteurs particuliers ? Quelle adaptation des modes opératoires et types d'activité ? Acteur géopolitique à l'importance croissante par sa présence sur l'ensemble de la planète, par l'ampleur de ses opérations et du nombre de ses bénéficiaires et par sa capacité de communication et de mobilisation, le secteur humanitaire a logiquement un rôle à jouer face « au plus grand défi pour le bien-être de l'Humanité de ce siècle »<sup>2</sup>.

## Définitions

Le changement climatique ainsi que le secteur humanitaire étant des sujets très médiatisés et faisant l'objet d'interprétations souvent subjectives ou orientées, il est important de définir les termes et ainsi poser le cadre de cet article.

Le changement climatique est défini par l'ONU comme « les variations à long terme de la température et des modèles météorologiques. Il peut s'agir de variations naturelles, dues par exemple à celles du cycle solaire. Cependant, depuis les années 1800, les activités humaines constituent la cause principale des changements climatiques, essentiellement en raison de la combustion de combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz<sup>3</sup> ». Face à ce défi mondial, l'Accord de Paris a été adopté par 196 pays lors de la COP21 en décembre 2015 et entré en vigueur un an après. Premier traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques, son objectif est de limiter

---

<sup>1</sup> IPCC, 2022, Climate change 2022: Impacts, adaptation and vulnerability. Summary for policymakers

<sup>2</sup> Petteri Taalas, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, 18 mai 2022

<sup>3</sup> [www.un.org/fr/climatechange/what-is-climate-change](http://www.un.org/fr/climatechange/what-is-climate-change)

le réchauffement à un niveau bien inférieur à 2°C, et de préférence à 1,5°C par rapport au niveau préindustriel.

L'action humanitaire recouvre un champ sémantique assez large. Cela peut concerner aussi bien des interventions d'urgence que des interventions à long terme, des acteurs tels que les Etats ou organisation interétatiques que des organisations non gouvernementales (ONG), de l'assistance directe aux victimes que de l'appui plus systémique. En l'absence de définition unique, nous pouvons retenir celle-ci : « *les objectifs de l'action humanitaire sont de sauver des vies, d'atténuer les souffrances et de préserver la dignité humaine pendant et après des crises provoquées par l'homme ou des catastrophes naturelles, ainsi que de prévenir de telles situations et d'améliorer la préparation à leur survenue*<sup>4</sup> ». Dans cette définition, deux points sont à relever. Le premier est la référence à la notion de crise, généralement reliée à un évènement ou une série d'évènements qui déclenche une urgence humanitaire par la menace sérieuse sur la santé, la sécurité ou le bien-être de populations sur une zone spécifique<sup>5</sup>. Le second point est la prise en compte non seulement de la réponse à la crise (secours, distribution alimentaire, soins médicaux...) mais également après la crise ainsi que la prévention et la préparation aux crises. La première partie est souvent la plus connue, notamment par sa couverture médiatique (de la part des acteurs humanitaires directement également) mais comme nous le verrons dans cette étude la seconde partie semble être au moins aussi importante dans un contexte climatique plus incertain.

## Cadrage

Cet article s'attachera à présenter de manière générale les évolutions récentes et les principaux défis sans analyser en détail les différences entre secteurs d'activité humanitaire, type d'organisations et terrains de déploiement. La complexité du secteur humanitaire impose de focaliser l'étude à un type d'acteurs spécifique (les organisations non gouvernementales internationales<sup>6</sup>) et à un type d'interventions (urgence). Il n'a pas vocation non plus à présenter en détail les initiatives du secteur humanitaire à réduire l'empreinte écologique de ses activités, réflexion intégrée progressivement par la majorité des acteurs au sein de leurs stratégies.

---

<sup>4</sup> ALNAP, Guide de l'évaluation de l'action humanitaire, 2016

<sup>5</sup> La Coalition humanitaire (regroupant 12 ONG humanitaires canadiennes) définit ainsi une urgence humanitaire : « *Une urgence humanitaire est un événement, ou une série d'événements, qui constitue une menace sérieuse à la santé, la sécurité ou le bien-être d'une communauté ou d'un groupe de personnes, sur une zone étendue.* » (<https://www.coalitionhumanitaire.ca/quest-ce-quune-urgence-humanitaire>)

<sup>6</sup> Le Comité International de la Croix-Rouge sera également étudié au vu de son poids dans le secteur humanitaire, malgré un statut hybride entre organisme privé et organisation intergouvernementale.

# 1. De témoin à acteur

## 1.1. Une prise de conscience récente

Suivant le même cheminement que l'opinion publique et les acteurs politiques, les organisations humanitaires n'ont mesuré qu'assez récemment l'impact majeur que pouvait signifier le changement climatique sur les besoins humanitaires mondiaux et également sur leur mode de fonctionnement. Malgré la fréquence des catastrophes naturelles et l'exacerbation de conflits par des conditions climatiques dégradées, le lien avec le changement climatique n'était pas particulièrement mis en avant et les premiers rapports du GIEC n'étaient pas commentés par les organisations humanitaires. La thématique semblait encore relever d'un débat scientifique autour d'un défi global à long terme, sans en mesurer concrètement les conséquences sur les activités des organisations humanitaires.

Des premiers éléments sur la prise en compte de l'environnement de manière générale apparaissent avant celle plus spécifique de changement climatique. Par exemple, le Code de conduite lors des opérations de secours en cas de catastrophe élaboré en 1994 par l'IFRC et le CICR<sup>7</sup> (en collaboration avec d'autres ONG) mentionne dans l'article 8 : *« Les secours doivent autant viser à limiter les vulnérabilités futures qu'à satisfaire les besoins essentiels. Toutes les opérations de secours exercent un effet - positif ou négatif - sur les perspectives de développement à long terme. Nous chercherons donc à mettre en oeuvre des programmes de secours qui limitent la vulnérabilité des bénéficiaires à l'égard de catastrophes futures et qui les aident à subvenir à leurs besoins. Nous accorderons une attention particulière aux préoccupations relatives à l'environnement dans la conception et la gestion des programmes de secours<sup>8</sup>»*.

En 2007, lors de la Conférence internationale du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la résolution finale intègre explicitement la dégradation environnementale et le changement climatique comme l'un des quatre enjeux mondiaux (aux côtés de migrations, violence et santé publique) qui nécessitent une attention particulière au vu des potentielles conséquences humanitaires. Les conséquences de cet enjeu spécifique sont présentées ainsi : *« Nous sommes profondément préoccupés par le fait que les gens partout dans le monde, en particulier les plus pauvres d'entre les pauvres, sont confrontés à un fardeau accru en raison de l'augmentation des catastrophes et de la rareté des ressources induite par de multiples facteurs, tels que la dégradation de l'environnement et le changement climatique, qui contribuent à la pauvreté, à la migration, des risques sanitaires et un risque aggravé de violence et de conflit<sup>9</sup> »*. Cette résolution évoque ainsi déjà les

---

<sup>7</sup> Comité International de la Croix-Rouge

<sup>8</sup> IFRC, *Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les Organisations non-gouvernementales (ONG) lors des opérations de secours en cas de catastrophe*, 1994

<sup>9</sup> Mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, *Résolution 1*, 30<sup>ème</sup> Conférence internationale du Mouvement International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, Genève, 30 novembre 2007

interactions entre le changement climatique et d'autres enjeux tels que les conflits, la pauvreté, la santé et la migration, et l'impact probable sur les populations les plus vulnérables.

L'analyse des articles publiés par The New Humanitarian<sup>10</sup> (anciennement IRIN), média spécialisé sur l'humanitaire, permet d'estimer l'intérêt du secteur aux questions climatiques. Les premiers articles sur le changement climatique apparaissent en 1999, mais une vraie accélération se note à partir de 2007, avec une moyenne de 28 articles par an (entre 2007 et 2021) évoquant ce thème. Et depuis plusieurs années, le changement climatique apparaît systématiquement dans sa liste annuelle des crises à suivre.

En 2015, la revue médicale The Lancet crée The Lancet Countdown, rapport annuel dédié au changement climatique et la santé mondiale. Dans ce cadre, des notes plus spécifiques sont produites pour analyser les impacts actuels et prévus du changement climatique sur la santé humaine et les opérations humanitaires. Par exemple, en 2018, un document d'orientation est publié en partenariat avec l'ONG Médecins sans Frontières pour intégrer les conclusions du Lancet Countdown avec les expériences du terrain de l'ONG dans le traitement des populations les plus vulnérables du monde, afin de mettre en évidence les conséquences sanitaires déjà visibles et les niveaux dangereux des besoins humanitaires si le réchauffement climatique n'est pas limité rapidement<sup>11</sup>.

Progressivement, les organisations humanitaires vont communiquer davantage sur le lien entre changement climatique et besoins humanitaires. En 2019, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC) publie un rapport au titre fort « Le coût de ne rien faire : le prix humanitaire du changement climatique et comment il peut être évité »<sup>12</sup>. Dans celui-ci, il est clairement statué que « *le changement climatique est un problème humanitaire* ». Les organisations profiteront également des COP pour alerter sur le sujet, par exemple dans le cadre de la tenue de la COP26 en novembre 2021, Médecins sans Frontière (MSF) Luxembourg statuait que « *la crise climatique est une crise sanitaire et humanitaire* »<sup>13</sup>.

## 1.2. Intégration progressive du paramètre changement climatique

Christophe BUFFET, expert Climat/Adaptation à l'Agence Française du Développement (AFD), souligne qu'entre 2009 et 2019 « *une évolution manifeste a trait à la perception des enjeux : à l'époque, en dehors d'un noyau dur qui tentait de mobiliser la 'communauté' humanitaire, nombre d'acteurs*

---

<sup>10</sup> <https://www.thenewhumanitarian.org>

<sup>11</sup> Lancet Countdown et Médecins sans Frontières, « Climate Change and Health: an urgent new frontier for humanitarianism », *Policy brief*, 2018

<sup>12</sup> IFRC, *The cost of doing nothing*, 2019

<sup>13</sup> MSF Luxembourg, « *La crise climatique est une crise sanitaire et humanitaire* », Communiqué de presse, 4 novembre 2021 (<https://msf.lu/fr/actualites/toutes-les-actualites/la-crise-climatique-est-une-crise-sanitaire-et-humanitaire>)



*considéraient que le changement climatique ne relevait pas de leur métier. »<sup>14</sup>. En effet, l'intégration du changement climatique a donné lieu à des débats au sein de certaines organisations, notamment au niveau du questionnement sur leur mission sociale. Médecins Sans Frontières a tardé à s'emparer de la question climatique, certains membres la considérant en contradiction avec sa mission sociale et sa temporalité. En 2014, Rony Brauman, ancien président de MSF France, expliquait que « l'humanitaire s'intéresse "à l'ici et au maintenant", à la préservation de la vie, en s'émancipant de la nécessité pourtant bien réelle d'apprécier les conséquences ultérieures. [...] Cela crée une tension entre l'action humanitaire et "la vie durable" en général, sans même parler de préoccupations environnementales. Si la plupart des ONG humanitaires, comme Médecins Sans Frontières, ont fait le choix du sauvetage immédiat des hommes, c'est au nom d'une sorte de séparation des tâches : elle a ses mérites – il faut être conscient de nos limites –, mais aussi ses contradictions puisqu'elle conduit à être indifférent aux dégâts auxquels nous contribuons et qui sont gravissimes pour les gens qui en subissent les conséquences »<sup>15</sup>.*

Cela peut expliquer l'intégration tardive et différenciée du changement climatique au sein des organisations humanitaires. Cependant, témoins des répercussions de la multiplication des désastres naturels et de l'exacerbation de crises par les conditions climatiques, elles ont toutes initié une véritable réflexion autour de la question climatique. Le changement climatique impose une projection à moyen et long terme, qui n'est pas évidente pour des acteurs plus habitués à répondre à des crises immédiates. Cela se traduit par l'apparition de ce paramètre dans les plans stratégiques des organisations. Par exemple, la justice climatique est l'une des quatre ambitions pour Oxfam en 2030<sup>16</sup>. La crise climatique et environnementale est aussi identifiée comme l'un des cinq défis mondiaux par l'IFRC dans sa stratégie 2030 : « Les cinq défis mondiaux sont ce que nous pensons être les risques existants et émergents les plus urgents auxquels notre réseau sera confronté au cours des dix prochaines années. Ils sont interconnectés et nécessiteront une action locale engagée pour les gérer et provoquer un changement global positif »<sup>17</sup>. Ce paramètre apparaît également dans des réflexions plus globales sur l'évolution du secteur humanitaire, avec l'appui de centres de recherche, par exemple le travail de prospective réalisé par la Croix-Rouge Française et Futuribles<sup>18</sup>, ou dans l'étude sur les ONG internationales en 2030, collaboration entre l'IARAN, l'IRIS, Action contre la Faim, Futuribles et Centre for humanitarian leadership<sup>19</sup>.

---

<sup>14</sup> Christophe BUFFET, « Les humanitaires au défi du changement climatique », Alternatives Humanitaires n°11, juillet 2019

<sup>15</sup> Rony Brauman et al., « Le Politique, chaînon manquant entre humanitaires et environnementalistes ? », *Humanitaire*, 38, 2014, p. 32-43, <https://journals.openedition.org/humanitaire/2957>

<sup>16</sup> Oxfam, *Global strategic framework 2020-2030*, novembre 2020

<sup>17</sup> IFRC, *Strategy 2030*, juin 2021

<sup>18</sup> Futuribles et Croix-Rouge française, *Anticiper 2030. Crises, transformations et résilience*, 2021

<sup>19</sup> IARAN, IRIS, Action contre la Faim, Futuribles et Centre for humanitarian leadership, *L'avenir de l'aide humanitaire - Les ONGI en 2030*, 2017

Le changement climatique va être également mis en avant dans des normes et chartes partagées par un grand nombre d'acteurs du secteur humanitaire. Une Déclaration d'engagement des organisations humanitaires sur le climat est signée en décembre 2020 par une dizaine d'ONG françaises<sup>20</sup>. Puis une Charte sur le Climat et l'environnement pour les organisations humanitaires est lancée en 2021. Elle comporte sept engagements, dont le premier est le suivant : « *intensifier notre action pour répondre à des besoins humanitaires croissants et aider les populations à s'adapter aux effets des crises climatiques et environnementales* ». En avril 2022, elle a été signée par 228 organisations et soutenue par l'Union Européenne, la Norvège, la Suisse et les Etats-Unis<sup>21</sup>.

L'intégration de ce paramètre est également visible dans la multiplication de postes au sein des organisations humanitaires traitant de ce sujet : conseiller en résilience climatique, technicien en adaptation au changement climatique, spécialiste du financement climatique et de la conception de projets, responsable de l'évaluation du climat et des catastrophes, responsable de programme Impacts climatiques et environnementaux... Sur le principal site d'annonces d'emplois dans le domaine humanitaire, 141 offres dans le domaine 'Changement climatique et environnement' étaient référencées en mai 2022 (sur environ 3500 offres)<sup>22</sup>.

Face à cette tendance lourde disruptive et impactant l'ensemble des activités humanitaires, certaines organisations optent pour la création d'une structure ad-hoc pour centraliser les réflexions et aider à orienter les actions. C'est le cas du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui crée en 2020 le Climate Centre. Un de ses principaux objectifs est la traduction des connaissances scientifiques mondiales en éléments concrets et exploitables au niveau local.

### 1.3. Implication dans les COP

Un autre signe de la prise de conscience de l'enjeu par les organisations humanitaires est sa participation et son implication progressives dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (UNFCCC), notamment lors des COP annuelles. Dès 2007, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge reconnaissait la centralité de ce mécanisme pour lutter contre le changement climatique au niveau mondial et l'appui que le Mouvement pouvait apporter à ce mécanisme<sup>23</sup>.

---

<sup>20</sup> ACF, Acted, Alima, Care France, ESF, Groupe URD, MdM, PUI, SIF, *Déclaration d'engagement des organisations humanitaires sur le climat*, décembre 2020

<sup>21</sup> [www.climate-charter.org](http://www.climate-charter.org), consulté le 22 avril 2022

<sup>22</sup> <https://reliefweb.int/jobs>, consulté le 19 mai 2022

<sup>23</sup> « *Nous reconnaissons l'engagement des États envers la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en tant que mécanisme central pour lutter contre le changement climatique au niveau mondial et nous affirmons que certains aspects du travail du Mouvement appuient et complètent les éléments de la CCNUCC* », 30ème Conférence internationale du Mouvement International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, Genève, 30 novembre 2007

De nombreuses organisations humanitaires ont dorénavant le statut d'observateur aux COP : Croix-Rouge et Croissant-Rouge (Fédération internationale et Sociétés nationales), CICR, Médecins sans Frontières, Médecins du Monde, Save the Children, Mercy Corps, Plan International, Action contre la Faim, Oxfam... Mais comme le rappelle François Gemenne, spécialiste des politiques d'adaptation au réchauffement climatique, « *autour de la table de négociations, seuls les États sont représentés : les ONG et les scientifiques, mais aussi les entreprises ou les entités locales, ne sont pas parties prenantes de la négociation, mais essaient évidemment d'influencer les États* »<sup>24</sup>. Le secteur humanitaire passe d'un rôle de témoin pour évoquer les impacts déjà visibles ou potentiels sur les populations vulnérables, à un rôle plus actif de promotion de politiques adaptées. Cette promotion se base sur un travail de recherche, d'analyses conjointes avec des scientifiques de l'impact et de formulation de recommandations. Les organisations humanitaires profitent de l'attention médiatique des COP et de leur capacité de mobilisation pour défendre des solutions au bénéfice des populations qu'elles assistent. Par exemple lors de la COP26, le CICR défendait une meilleure prise en compte des pays en conflit dans l'action climatique. De son côté, Oxfam met en avant la lutte contre les inégalités climatiques (par exemple avec son rapport 'Carbon Inequality in 2030' publié en novembre 2021). Et cette implication ne s'arrête pas aux COP annuelles, mais passe également dans une participation aux travaux entre les COP, notamment dans les sessions ordinaires du Comité d'Adaptation.

L'Accord de Paris adopté en 2015 avance sur certains points, en faisant une référence explicite aux populations les plus vulnérables et en mettant au même niveau d'attention les actions d'adaptation et celles de réduction. La mise en place de Plans nationaux d'adaptations (NAP) est ainsi imposée aux pays les moins développés. Les ONG pourront s'en servir comme un relais au niveau national pour promouvoir des actions locales fortes et adaptées aux besoins spécifiques.

Et en 2022, pour la première fois, un rapport du GIEC indique explicitement que le changement climatique contribue déjà aux crises humanitaires dans des contextes vulnérables : « *Le changement climatique contribue aux crises humanitaires où les aléas climatiques interagissent avec une vulnérabilité élevée* »<sup>25</sup>. Le rapport détaille ensuite plusieurs conséquences : déplacements de population, insécurité alimentaire et malnutrition, exacerbation de conflits et en général augmentation de la vulnérabilité. La même année, le Directeur Général de l'OMS alerte également que « *la crise climatique est une crise sanitaire : les mêmes choix non durables qui tuent notre planète tuent des gens* »<sup>26</sup>.

---

<sup>24</sup> BONIFACE Pascal, « Géopolitique du climat – 3 questions à François Gemenne », IRIS, 22 décembre 2021

<sup>25</sup> IPCC, *Climate change 2022: Impacts, adaptation and vulnerability. Summary for policymakers*, 2022

<sup>26</sup> WHO, « WHO urges accelerated action to protect human health and combat the climate crisis at a time of heightened conflict and fragility », *Communiqué de presse*, 6 avril 2022, Genève

## 2. Conséquences humanitaires du changement climatique

### 2.1. Augmentation des besoins d'assistance humanitaire

De manière globale, l'OMS estime qu'entre 2030 et 2050, le changement climatique devrait causer environ 250 000 décès supplémentaires par an, dus à la malnutrition, au paludisme, à la diarrhée et au stress thermique. *« Ces estimations ont été calculées dans le cadre d'un scénario optimiste en termes de développement socio-économique futur et d'adaptation ; de plus, ils ne couvrent que quatre effets directs du changement climatique sur la santé, alors qu'il y a beaucoup plus d'effets directs et indirects et des voies causales plus complexes qui n'ont pas été quantifiées. Ainsi, la santé de centaines de millions de personnes supplémentaires pourrait être affectée par le changement climatique »*<sup>27</sup>.

De son côté, l'IFRC en collaboration avec la Banque Mondiale estime que *« d'ici 2050, 200 millions de personnes chaque année pourraient avoir besoin d'une aide humanitaire internationale en raison d'une combinaison cruelle de catastrophes liées au climat et de l'impact socio-économique du changement climatique. C'est près du double des 108 millions de personnes estimées qui ont aujourd'hui besoin de l'aide du système humanitaire international en raison des inondations, des tempêtes, des sécheresses et des incendies de forêt. Même d'ici 2030, c'est-à-dire dans seulement une décennie, ce nombre pourrait augmenter de près de 50 % »*<sup>28</sup>.

Le changement climatique représente une double menace. La première est une menace directe par une plus grande fréquence, intensité et imprévisibilité d'évènements climatiques extrêmes qui posent un risque pour la vie et l'intégrité physique. Mais le changement climatique menace aussi l'agriculture et donc la sécurité alimentaire via des évènements extrêmes ainsi que la détérioration à long terme de ressources. Il pourrait donc réduire les revenus et la résilience des populations les plus pauvres, les laissant moins capables de répondre à des chocs, et donc les rendre plus dépendantes de l'aide humanitaire.

Comme l'indique l'Aperçu humanitaire mondial 2022 des Nations-Unis, *« si les objectifs de 1,5°C et 2°C ne sont pas atteints, les conséquences humanitaires devraient augmenter de façon exponentielle et deviendront progressivement mondiales »*<sup>29</sup>. Mais selon l'exposition, la vulnérabilité et la capacité d'adaptation, le changement climatique n'affectera pas les populations de la même manière. De nombreuses caractéristiques sont à prendre en compte pour évaluer les différences d'affectation, notamment les zones géographiques (côtes face à l'élévation du niveau de la mer, villes pour les canicules avec le phénomène d'îlot de chaleur, zone rurale pour la dépendance à l'agriculture), âge, sexe, état de santé, statut socio-économique, accès aux infrastructures (santé, eau potable, abri...).

---

<sup>27</sup> WHO, *COP 24 Special Report: Health and Climate Change*, 2018

<sup>28</sup> IFRC, *The cost of doing nothing*, 2019

<sup>29</sup> ONU-OCHA, « Humanitarian action must adapt to climate change realities », <https://gho.unocha.org/trends/humanitarian-action-must-adapt-climate-change-realities>

De manière générale, les pays les plus pauvres sont les plus sensibles aux dommages causés par le changement climatique, même s'ils sont également les moins responsables des émissions générant ce même changement. Cette injustice climatique est l'un des points dénoncés par les organisations humanitaires ; elle nécessite un effort particulier au niveau de l'adaptation mais aussi de l'aide à la transition énergétique.

## 2.2. Complexification des crises

Les crises humanitaires sont généralement classées en deux principales catégories. La première correspond aux catastrophes naturelles : géophysiques (tsunamis, tremblements de terre, éruptions volcaniques), météorologiques/climatiques (inondations, sécheresses, tempêtes, cyclones) ou biologiques (épidémies). Et la seconde recouvre les catastrophes d'origine humaine, notamment les conflits armés, accidents et incendies.

Mais de plus en plus de crises résultent de la combinaison des deux facteurs (naturels et humains), comme un déplacement de population suite à un conflit armé dans un contexte d'insécurité alimentaire. Elles sont dans ce cas qualifiées de crises complexes. Les crises humanitaires complexes peuvent être caractérisées par la conjonction de plusieurs éléments : violence, déplacements de population, dégradation des conditions de vie, nécessité d'aide humanitaire à grande échelle, entraves à l'action humanitaire (accès aux populations touchées, risques de sécurité, obstacles administratifs...). Ainsi chaque crise humanitaire, même si son origine peut être de même nature, est unique et nécessite une réponse spécifique.

Le changement climatique en plus d'augmenter le risque et l'intensité de catastrophes naturelles constitue un facteur de complexification des crises. Des zones touchées par des conflits se voient également être affectées par des catastrophes naturelles telle une sécheresse ou une inondation. Des besoins humanitaires d'urgence peuvent ainsi s'ajouter à des besoins d'aide à plus long terme, rendant les frontières entre interventions d'urgence, de réhabilitation et de développement de plus en plus floues. Le changement climatique peut exacerber des tensions autour de ressources, alimenter des soulèvements, renforcer le mécontentement envers le pouvoir politique ou fragiliser la cohésion d'une société.

## 2.3. Eléments spécifiques

Sans entrer dans une analyse scientifique détaillée des conséquences actuelles et potentielles du changement climatique, il semble important de dresser un panorama de certains effets spécifiques sur les besoins humanitaires afin de pouvoir en estimer l'ampleur et la diversité. Il est rappelé que la majorité des conséquences s'entremêlent et peuvent s'exacerber mutuellement (par exemple un

déplacement de population peut être provoqué par la conjonction de plusieurs facteurs notamment climatiques mais aussi d'autres comme l'insécurité).

### 2.3.1. Augmentation du nombre de désastres naturels

Les aléas météorologiques, climatiques et hydriques ont représenté 50 % des catastrophes et 45 % des décès liés à des catastrophes<sup>30</sup>. Selon l'Aperçu Humanitaire Mondial 2022 d'OCHA<sup>31</sup>, les désastres naturels liés au climat (sécheresse, températures extrêmes, inondations, tempêtes, feux de forêt...) ont doublé durant la décennie 2010-2020 par rapport à la décennie 1980-1990, passant d'une moyenne annuelle de 239 à 412.<sup>32</sup>

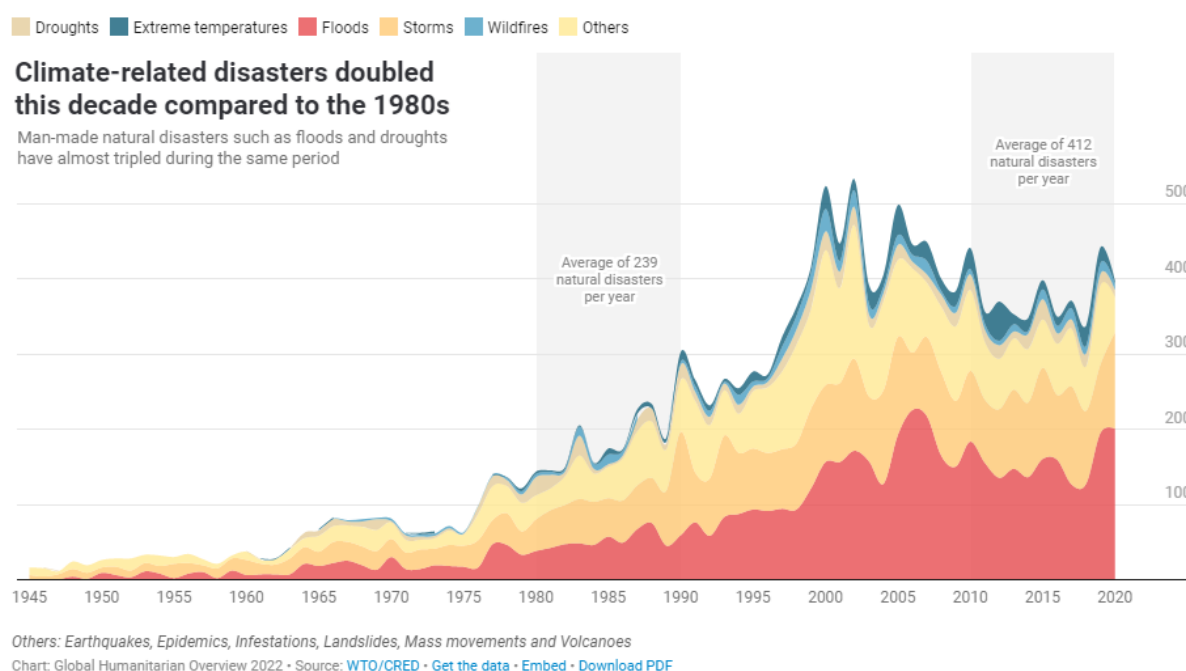


Figure n°1 : Nombre annuel de désastres liés au climat depuis 1945 (source : ONU)

Et le rapport 2022 du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques des catastrophes (UNDRR)<sup>33</sup> prévoit que d'ici 2030, la planète connaîtra 560 catastrophes par an, soit plus de 1,5 catastrophe par jour. Le rapport met également en garde contre une augmentation de plus de 30 % des sécheresses et un triplement du nombre de phénomènes de températures extrêmes. Ces aléas et leurs effets ne seront pas répartis équitablement : les catastrophes coûteront aux pays à revenu faible et intermédiaire inférieur jusqu'à 10 fois ce qu'elles coûteront aux pays à revenu élevé et intermédiaire supérieur.

<sup>30</sup> UNCCD, *La sécheresse en chiffres 2022*, 11 mai 2022

<sup>31</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU

<sup>32</sup> OCHA, *Aperçu Humanitaire Mondial 2022*, 2 décembre 2021

<sup>33</sup> United Nations Office for Disaster Risk Reduction, *Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction 2022: Our World at Risk: Transforming Governance for a Resilient Future*, Geneva, 2022

Les sécheresses représentent 15% des catastrophes naturelles mais ont causé le plus grand nombre de victimes humaines, environ 650 000 décès de 1970 à 2019. À moins que l'action ne soit renforcée, d'ici 2050, 4,8 à 5,7 milliards de personnes vivront dans des zones qui manquent d'eau pendant au moins un mois chaque année, contre 3,6 milliards aujourd'hui<sup>34</sup>.

Le changement climatique augmente également la fréquence et l'intensité des vagues de chaleur, entraînant un taux de mortalité plus élevé chez les personnes âgées et les malades chroniques. La canicule de 2003 en Europe de l'Ouest avait provoqué le décès de près de 72 500 personnes (19 000 en France) et de près de 56 000 personnes pour celle en Russie en 2010<sup>35</sup>. L'impact des canicules est notamment plus important dans les villes en raison de « l'effet d'îlot de chaleur »

### 2.3.2. Diffusion de maladies infectieuses

En 2020, l'OMS estime à 241 millions le nombre de cas de paludisme et à 627 000 décès imputables au paludisme, 95% enregistrés en Afrique où les enfants de moins de 5 ans y représentent 80% des décès<sup>36</sup>. L'évolution des conditions météorologiques modifie la répartition géographique, la saisonnalité et l'intensité de la transmission des maladies sensibles au climat. Un réchauffement plus important augmentera la portée de certains vecteurs et maladies (notamment le paludisme, la dengue, le virus du Nil occidental et la maladie de Lyme) vers des zones auparavant non exposées (par exemple l'Europe et l'Amérique du Nord). Les populations nouvellement exposées à une maladie infectieuse peuvent ne pas être immunisées contre cette maladie, ce qui pourrait entraîner des épidémies plus importantes et/ou plus graves.

Par exemple, en 2019, l'Amérique latine et centrale a vécu une épidémie de dengue à une intensité inhabituelle et l'une des raisons avancées est l'impact du changement climatique sur la saisonnalité<sup>37</sup>. De plus, les maladies diarrhéiques pourraient également augmenter en raison du changement climatique. En effet, les inondations et la sécheresse peuvent provoquer une pollution fécale ou urinaire ou réduire l'accès à l'eau potable pour l'assainissement, le lavage des mains et l'hygiène personnelle.

### 2.3.3. Malnutrition

Le changement climatique affecte la production alimentaire mondiale par les dommages causés par des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, les sécheresses et l'augmentation des maladies des cultures. Par exemple, quinze millions de personnes sont

---

<sup>34</sup> UNCCD, *La sécheresse en chiffres 2022*, 11 mai 2022

<sup>35</sup> Données EM-DAT

<sup>36</sup> OMS, Paludisme, *Principaux repères*, 6 décembre 2021

<sup>37</sup> Thais Helena dos Santos, et al., Dengue in the Americas: Honduras' worst outbreak, *The Lancet*, 14 décembre 2019

actuellement gravement touchées par la famine au Kenya, en Éthiopie et en Somalie, selon l'ONU. Une conséquence dramatique de la pire sécheresse que connaît cette région depuis 1981 : « *bien que la Corne de l'Afrique ait connu des crises induites par le climat pendant des décennies, l'impact de la sécheresse actuelle sur les terres arides et semi-arides de la région a été particulièrement grave* »<sup>38</sup>.

Le changement climatique affecte également la qualité des aliments disponibles en réduisant la teneur en nutriments (par exemple, les protéines, le zinc et le fer) des cultures vivrières de base, ce qui aggrave les crises de faim cachées (carences en micronutriments comme l'anémie). Effet vicieux, en affaiblissant l'organisme, la malnutrition augmente la susceptibilité aux maladies infectieuses.

#### 2.3.4. Elévation du niveau de la mer

Selon les données de l'Organisation Météorologique Mondiale, le rythme d'élévation du niveau de la mer s'accélère depuis les dernières décennies. Elle est désormais de 4.5 mm/an depuis 2013 contre 2,5 mm/an dans les années 1990<sup>39</sup>. L'augmentation de la température de l'air et de l'eau entraîne une élévation du niveau de la mer de deux manières : l'eau plus chaude se dilate ("expansion thermique") et la fonte des glaces terrestres se déverse dans l'océan.

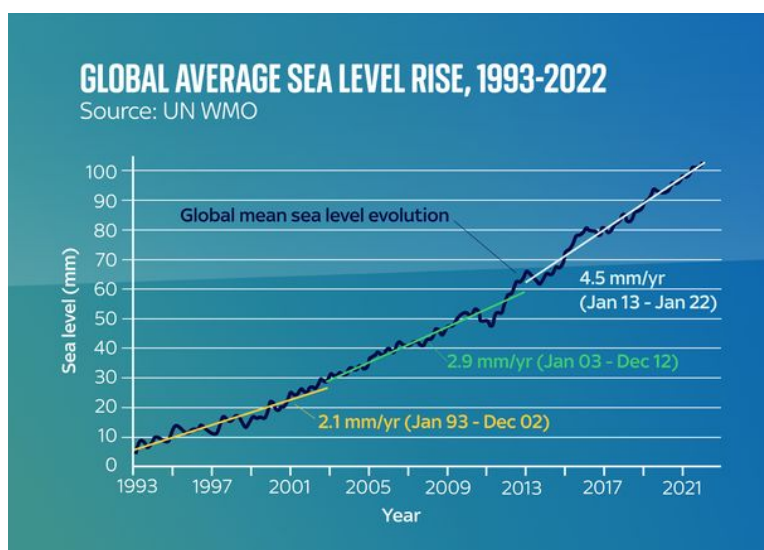


Figure n°2 : Elévation moyenne du niveau de la mer, 1993-2022 (source : ONU)

Selon le GIEC, « *les systèmes côtiers et les zones basses subiront de plus en plus des impacts négatifs tels que la submersion, les inondations côtières et l'érosion côtière due à l'élévation relative du niveau de la mer. [...] Sans adaptation, des centaines de millions de personnes seront touchées par les inondations côtières et seront déplacées en raison de la perte de terres d'ici l'an 2100* »<sup>40</sup>.

<sup>38</sup> ONU, « Corne de l'Afrique : 15 millions de personnes confrontées à une crise humanitaire en raison de la sécheresse », *Communiqué de presse*, 8 avril 2022

<sup>39</sup> OMM, *Etat du climat mondial en 2021*, mai 2022

<sup>40</sup> Wong, P.P., I.J. Losada, J.-P. Gattuso, J. Hinkel, A. Khattabi, K.L. McInnes, Y. Saito, and A. Sallenger, 2014: Coastal systems and low-lying areas. Dans : *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A: Global*



L'intrusion d'eau salée menace également la qualité de l'eau potable et compromet la fertilité des sols dans les zones côtières basses et les petites îles. L'acidification des océans et les eaux plus chaudes endommagent les récifs coralliens et diminuent les stocks de poissons, érodant les moyens de subsistance de millions de personnes.

### 2.3.5. Violence et conflits

Les liens entre le changement climatique et l'insécurité sont considérés comme complexes, car le premier est rarement identifié comme la cause directe ou comme l'unique facteur déclenchant ou exacerbant en intensité, échelle ou durée un conflit. « *Les scientifiques s'accordent généralement à dire que le changement climatique ne provoque pas directement de conflits, mais qu'il peut indirectement accroître le risque de conflit en exacerbant les facteurs sociaux, économiques et environnementaux existants.* »<sup>41</sup>.

Ainsi, François Gemenne, spécialiste des politiques d'adaptation au réchauffement climatique, indique que les conflits déclenchés par le réchauffement climatique « *sont nombreux, et certains de ces conflits existent déjà aujourd'hui. Par exemple, dans plusieurs endroits du monde, la compétition pour les terres entre bergers nomades et agriculteurs sédentaires est exacerbée par la dégradation des sols et les changements dans les précipitations, ce qui donne lieu à des tensions et à des conflits, notamment au Nigéria ou autour du lac Tchad. Le changement climatique risque aussi de fragiliser les États les plus faibles, qui risquent de voir leur légitimité contestée s'ils ne sont plus en mesure de satisfaire les besoins primaires de leur population. La faim, par exemple, est un puissant moteur de révolutions. Il existe aussi la possibilité de conflits plus classiques entre deux États, bien sûr, notamment autour de la gestion de ressources communes, mais nos recherches montrent que ce ne sont pas les conflits les plus probables. Un monde plus chaud sera aussi un monde plus violent, mais l'essentiel des tensions et des conflits se feront ressentir à l'intérieur des États* »<sup>42</sup>.

« *Alors que le monde se réchauffe, la détresse climatique joue un rôle de plus en plus central dans de nombreux conflits actuels* » confirme l'ONG Crisis Group, spécialisée dans l'étude des conflits, qui y dédie même un site internet (<https://globalclimate.crisisgroup.org>). L'ONG étudie notamment l'effet d'inondations répétées au Sud-Soudan : « *Trois années consécutives d'inondations historiques au Soudan du Sud ont exacerbé l'insécurité alimentaire et économique généralisée, déplaçant plus d'un demi-million de personnes, chassant les pasteurs vers le sud et exacerbant la violence dans la région d'Equatoria* »<sup>43</sup>.

---

*and Sectoral Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*

<sup>41</sup> CICR, « 7 choses à savoir sur le changement climatique et les conflits », *Rapport*, 9 juillet 2020

<sup>42</sup> BONIFACE Pascal, « Géopolitique du climat – 3 questions à François Gemenne », IRIS, 22 décembre 2021

<sup>43</sup> Crisis Group, <https://globalclimate.crisisgroup.org>, consulté le 19 mai 2022

Médecins sans Frontières témoigne également « *qu'en Afrique sub-saharienne, le changement climatique a contribué à un déséquilibre des terres disponibles pour les éleveurs et les agriculteurs. La concurrence pour les ressources et l'incapacité des autorités à négocier l'accès à la terre ont entraîné un conflit entre les deux groupes, ajoutant à la violence et à l'insécurité dans toute la région* »<sup>44</sup>. C'est particulièrement le cas dans les régions du centre du Nigéria, confrontées à un conflit meurtrier entre les deux groupes depuis des années.

### 2.3.6. Déplacement de populations

Le nombre de personnes déplacées de force dans le monde a dépassé les 100 millions pour la première fois (soit plus d'1.2% de la population mondiale), selon un décompte du HCR, l'agence des Nations-Unies pour les réfugiés<sup>45</sup>. Ce chiffre record a été propulsé par la guerre en Ukraine ainsi que par les conflits et les nouvelles vagues de violence en Éthiopie, au Burkina Faso, au Myanmar, au Nigéria, en Afghanistan et en République démocratique du Congo. Ce chiffre inclut les réfugiés et les demandeurs d'asile à l'étranger, ainsi que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Et selon le dernier rapport de l'UNCCD, jusqu'à 216 millions de personnes pourraient être contraintes de migrer d'ici 2050, en grande partie à cause de la sécheresse combinée à d'autres facteurs, notamment la pénurie d'eau, la baisse de la productivité des cultures, l'élévation du niveau de la mer et la surpopulation<sup>46</sup>. Ainsi, le nombre de « migrants climatiques » devrait augmenter, même si le droit international actuel ne reconnaît pas le statut de « réfugié climatique » ou de « réfugié environnemental »<sup>47</sup>.

Comme pour les conflits, toutes les catastrophes liées aux conditions climatiques et leurs déplacements engendrés ne sont pas directement liés au changement climatique. Mais un ensemble complexe de facteurs, et non uniquement le climat, se combinent pour provoquer des déplacements et, potentiellement, des migrations. Et réciproquement, les impacts du changement climatique peuvent exacerber les risques lors des déplacements de population.

Les déplacements de population regroupent un très large éventail de situations : géographiques (proche du lieu d'origine ou éloigné, dans le pays d'origine ou à l'étranger, unique déplacement ou continu), type de lieu (abri de fortune, hébergement chez des proches, hôtel, location, camp...), durée (quelques heures, semaines, mois, voire décennies). Les besoins humanitaires sont donc très variables, entre des abris d'urgence, la santé et le soutien psychosocial, l'accès à l'eau et l'assainissement, la

---

<sup>44</sup> MSF, [www.msf.org/climate-emergency](https://www.msf.org/climate-emergency), consulté le 19 mai 2022

<sup>45</sup> UNHCR, « HCR : L'Ukraine et d'autres conflits font passer le nombre total de personnes déracinées au-dessus de 100 millions pour la première fois », Communiqué de presse, 23 mai 2022

<sup>46</sup> UNCCD, *La sécheresse en chiffres 2022*, mai 2022

<sup>47</sup> La convention de Genève de 1951 donne droit à une protection internationale en cas de guerre, de persécution religieuse ou politique.

protection (violence, abus, etc.) et un soutien à plus long terme pour récupérer et mettre en œuvre des solutions durables, sans oublier le soutien aux communautés d'accueil.

Les modalités du déplacement sont en train de changer. Il reste encore très majoritairement interne au pays, mais il devient de plus en plus urbain et les camps ne sont considérés uniquement qu'en dernier ressort. Et la mise en place de réponses dans la durée se heurte souvent à des défis juridiques et environnementaux.

### 3. Un rôle et une place à redéfinir

« La crise climatique n'est plus une menace lointaine pour l'avenir. Ses effets se produisent maintenant, portant atteinte aux droits de l'homme, créant de nouveaux besoins humanitaires et exacerbant et prolongeant ceux qui existent déjà »<sup>48</sup>. Face à l'ampleur et au très large éventail des conséquences du changement climatique pour les populations et notamment pour les plus vulnérables, l'action humanitaire doit s'adapter, et ses organisations également.

Dès 2007, plusieurs pistes sont déjà tracées lors de la Conférence internationale du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : sensibiliser au changement climatique, améliorer la capacité de réponse humanitaire, diminuer la vulnérabilité des communautés les plus exposées, intégrer la gestion des risques climatiques dans les politiques et les plans, mobiliser les ressources nécessaires tout en donnant la priorité aux actions en faveur des plus vulnérables.

#### 3.1. Un changement d'échelle

Comme cela a été rappelé lors du premier Forum Humanitaire Européen à Bruxelles du 21 au 23 mars 2022, la principale préoccupation pour le secteur est « le gouffre qui ne cesse de se creuser entre le montant global de l'aide humanitaire mis à disposition par un nombre trop faible de bailleurs et les besoins des 300 millions de personnes ayant besoin d'assistance »<sup>49</sup>. Au cours de la dernière décennie, la communauté internationale n'a en moyenne satisfait que les deux tiers des besoins signalés, comme le montre le graphique ci-dessous.

---

<sup>48</sup> ONU-OCHA, « Humanitarian action must adapt to climate change realities »,

<https://gho.unocha.org/trends/humanitarian-action-must-adapt-climate-change-realities>

<sup>49</sup> Kevin Goldberg, « Que retenir du premier Forum Humanitaire Européen ? », *Défis Humanitaires*, 29 avril 2022

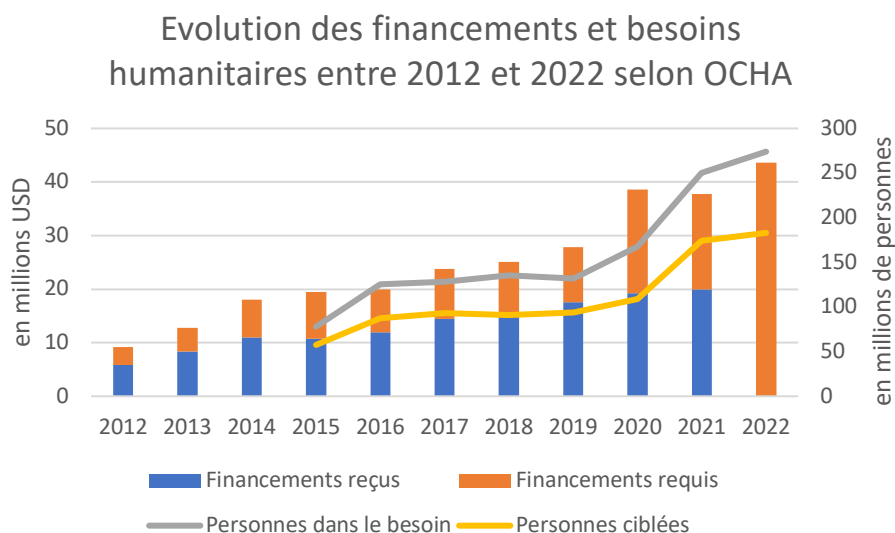


Figure n°3 : Evolution des financements et besoins humanitaires (source : ONU)

De manière assez similaire, le nombre d’humanitaires sur le terrain a connu une forte croissance (+320% entre 1997 et 2017) et un ralentissement depuis 2017. En 2019, on recensait environ 569 600 humanitaires<sup>50</sup>.

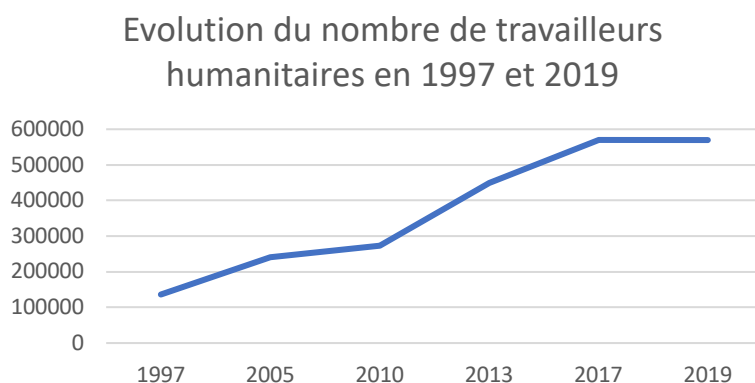


Figure n°4 : Evolution du nombre de travailleurs humanitaires sur le terrain (source : ONU)

Malgré l’augmentation considérable du financement de l’aide humanitaire, il existe un écart grandissant entre les ressources disponibles et les besoins humanitaires, qui augmentent à un rythme encore plus rapide. Dans ce contexte, comment imaginer que le secteur humanitaire puisse répondre à des besoins exacerbés et à de nouvelles menaces engendrées par le changement climatique ?

Comme l’explique l’IFRC, « la réalité est que le secteur humanitaire peine aujourd’hui déjà à atteindre tous ceux qui en ont besoin – ceux qui sont touchés par des conflits, des catastrophes liées à des aléas naturels ou des situations d’urgence complexes. Malgré des efforts toujours croissants, de nombreuses personnes sont laissées sans aide par le système humanitaire. Par exemple, en 2018, le système d’appel

<sup>50</sup> ONU, « Dix choses à connaître sur les travailleurs humanitaires », *ONU Info*, 19 août 2019

*des Nations Unies a aidé 90,6 millions de personnes sur les 124,6 millions qu'il avait identifiées [...]. L'écart entre ceux qui ont besoin d'assistance et ceux qui sont sélectionnés pour l'assistance par l'ONU n'est que partiellement comblé par les autorités nationales ou d'autres organisations [...]. En outre, les chiffres de l'ONU sont pondérés en fonction des conflits et des urgences complexes. Ils ne couvrent pas tous ceux qui ont besoin d'aide humanitaire, en particulier ceux qui sont touchés par des catastrophes moins importantes. »<sup>51</sup>*

Le changement d'échelle nécessite donc en premier lieu un ajustement important des financements pour être en mesure de suivre la croissance continue des besoins. Or, l'essentiel du financement de l'action humanitaire a été fourni par les gouvernements des pays occidentaux ou, plus précisément, par les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, qui ont représenté plus de 94% (20,6 milliards de dollars) de l'aide humanitaire internationale des gouvernements en 2017. Dans un contexte d'endettement important, de montée de l'inflation et de difficultés sociales, il semble difficile d'imaginer une hausse rapide et massive des contributions de la part de ces Etats. Et cette aide est souvent ciblée sur certaines crises plus proches ou médiatisées que d'autres, comme la guerre actuelle en Ukraine. Ainsi, au 24 mai 2022, 61.5% des financements nécessaires pour les opérations humanitaires des Nations-Unies en Ukraine cette année étaient couverts (1.38 sur 2.25 milliards de dollars), contre seulement 25.8% pour la crise yéménite (1.1 sur 4.27 milliards de dollars)<sup>52</sup>.

L'aide est donc loin d'être répartie équitablement selon des critères de vulnérabilité des populations mais intègre des éléments politiques et d'influence. De nouveaux donateurs (autres Etats et privés) seront nécessaires pour à la fois répondre aux besoins humanitaires dans son ensemble, mais également refléter davantage la diversité des Etats.

Au-delà d'un renforcement substantiel des financements, l'augmentation de la fréquence des désastres naturels ainsi que de l'incertitude plaident pour une plus ample flexibilité des mécanismes de financements. En effet, ceux-ci sont souvent critiqués pour la durée et la lourdeur des procédures, leur rigidité et leur division entre différents aspects de l'action humanitaire tels que l'urgence, le développement, la prévention de catastrophes, etc. Les organisations défendent une plus grande fluidité des fonds avec notamment la possibilité de les réaffecter rapidement entre développement, préparation face à une catastrophe et urgence. Par exemple, la très grande majorité des mécanismes d'urgence ne sont pas paramétrés pour débloquer des fonds en amont d'une catastrophe, mais seulement quand celle-ci se matérialise et provoque des victimes.

Certains mécanismes innovants ont vu le jour, principalement à l'initiative des organisations humanitaires. Par exemple, en 2013, l'IFRC a créé le Forecast-based Action (FBA) au sein du Disaster

---

<sup>51</sup> IFRC, *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2020*, Genève, 7 mai 2021

<sup>52</sup> ONU, Financial tracking service, <https://fts.unocha.org>, consulté le 30 mai 2022

Relief Emergency Fund (DREF). Celui-ci permet aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'accéder à des financements dès la prévision d'une catastrophe potentielle, prévision basée principalement sur la collecte d'informations météorologiques. Cela permet de mettre en œuvre des actions précoces. En 2010, plusieurs ONG anglaises fondent un consortium (CBHA puis Start Network) pour créer un fonds d'urgence capable de débloquer des financements plus rapidement après une catastrophe (avant que les autres financements traditionnels prennent le relais). Solidarités International avait par exemple recouru à cet outil lors des inondations au Cameroun en octobre 2019. Côté bailleurs de fonds, il est à noter une prise de conscience d'une nécessaire adaptation « *pour faciliter la mise en place d'un environnement plus favorable à un système humanitaire qui prévient, prépare, anticipe et répond aux risques et impacts climatiques et environnementaux. Les gouvernements et les bailleurs de fonds s'inscrivent également en soutien des organisations pour établir, le plus tôt possible, les bases nécessaires pour le lien entre l'aide humanitaire et le développement tout en nuisant le moins possible à l'environnement* »<sup>53</sup>.

## 3.2. Un changement d'optique

« *Il est temps de passer de l'aide de guerre à l'aide climatique* » alertait en 2021 Hugo Slim, Directeur de recherche et ancien Responsable de la politique et diplomatie humanitaire au CICR. « *Les humanitaires ont passé les 30 dernières années à se concentrer principalement sur les conflits armés, et non sur les risques naturels, mettant leurs organisations sur le pied de guerre tout en renonçant à donner la priorité à la réponse aux catastrophes liées au climat. Cela doit changer. [...] L'aide de guerre a toujours pris la part du lion du financement humanitaire. Il y avait là une logique dans les années 1990 et au début des années 2000 car les conflits se multipliaient et l'accès humanitaire à ceux-ci s'ouvrait après la Guerre Froide. Mais aujourd'hui, l'augmentation exponentielle des aléas climatiques fait peser une menace plus existentielle sur la vie humaine et l'ordre international* »<sup>54</sup>.

Le changement de paradigme implique un changement d'optique qui passe tout d'abord par une intégration du risque climatique à l'ensemble de l'organisation humanitaire, ainsi qu'une adaptation des opérations avec une attention particulière portée à la résilience et la réduction des risques de catastrophe (RRC).

### 3.2.1. Intégration transversale du facteur climatique

Ce changement d'optique est appelé de ses vœux par les acteurs du secteur lors du premier Dialogue sur la science du climat et l'action humanitaire en 2018, au cours duquel les organisations humanitaires

---

<sup>53</sup> « Déclaration des bailleurs de l'aide humanitaire sur le climat et l'environnement », endossée par les 27 Etats membres de l'Union européenne et la Commission Européenne, mars 2022

<sup>54</sup> Hugo Slim, « It's time to pivot from war aid to climate aid », *The New Humanitarian*, 25 octobre 2021

et les États, informés par les conclusions du rapport spécial du GIEC sur 1,5°C, ont discuté des impacts critiques du changement climatique sur les défis humanitaires. Les organisations sont appelées à « *appliquer une optique climatique à l'ensemble de leur travail et adapter leur programmation en conséquence, en particulier : les risques liés au changement climatique doivent être intégrés dans la planification et l'action humanitaire dans les domaines clés du travail humanitaire, notamment la sécurité alimentaire, la santé et l'eau, dans les contextes ruraux et urbains. Cela inclut en particulier les questions liées aux conflits et aux déplacements. Le climat peut à la fois amplifier les risques de déplacement et de conflit, mais également poser des risques supplémentaires pour les personnes déjà touchées par le conflit et le déplacement.* »<sup>55</sup>

Cette nécessaire adaptation se retrouve également dans les documents de stratégie ou les chartes signées par les ONG. Par exemple, la stratégie 2030 de l'IFRC publiée en 2021 inclut « *l'intégration de la gestion des risques climatiques dans tous nos programmes, opérations et plaidoyers* »<sup>56</sup>. Dans la Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires lancée en 2021, l'un des engagements est le suivant : « *Nous prendrons en compte et gérerons les nouveaux risques climatiques et environnementaux en milieux ruraux et urbains dans l'ensemble de notre travail, notamment en matière de préparation, d'intervention et de relèvement. Nos programmes et nos opérations s'appuieront sur des analyses de risques rigoureuses, intégrant les meilleures données scientifiques disponibles sur l'évolution du climat et de l'environnement à court, moyen et long termes, ainsi que sur les connaissances locales et indigènes.*

Le changement climatique n'est pas une crise isolée et localisée, mais un facteur d'aggravation des risques généralement déjà existants pour les communautés. Il ne doit donc pas donner lieu à de nouveaux programmes spécifiques, mais nécessite d'examiner comment le changement climatique affectera les vulnérabilités existantes et d'intégrer ces composantes dans la conception d'interventions. Les risques liés au changement climatique touchent tous les secteurs et devront être ainsi traités dans tous les secteurs.

Le défi est immense : comment intégrer le facteur changement climatique, problème qui transcende l'expertise d'une seule organisation. Celui-ci peut être qualifié de problème pernicieux ('wicked problem') au sens défini par Horst Rittel et Melvin Webber<sup>57</sup>, problème quasiment « sans solution » qu'ils opposent aux problèmes mathématiques ou scientifiques. Ils le définissent par dix caractéristiques, notamment la fait que chaque problème est interconnecté à d'autres, qu'il n'y a pas de solution juste/fausse mais bonne/mauvaise, que le problème n'est jamais complètement résolu, qu'il concerne de multiples parties prenantes aux agendas contradictoires et qu'un temps long est

---

<sup>55</sup> Climate Science and Humanitarian Dialogue, *Unpacking the findings of the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) 1.5°C report and the implications for policy and climate action*, Genève, 29 octobre 2018

<sup>56</sup> IFRC, *Stratégie 2030*, 2021

<sup>57</sup> Horst W. J. Rittel & Melvin M. Webber, Dilemmas in a general theory of planning, *Policy Sci*, p. 155–169, 1973

nécessaire pour évaluer les solutions. Le changement climatique étant multicausal et composé de problèmes interconnectés, son intégration nécessite donc une expertise dans de nombreuses disciplines techniques (telles que l'agriculture, l'eau, la santé, les infrastructures, les conflits, la migration, la science du climat, le droit, etc.) et une grande capacité de communication entre ces disciplines et ses multiples parties prenantes.

La première étape consiste à mieux comprendre les risques potentiels du changement climatique et ses implications dans les projets. Un sondage mené par l'IFRC auprès de 67 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge montre bien, à la fois la prise de conscience générale de l'importance d'une meilleure information et formation sur le changement climatique, mais aussi le chemin à parcourir. 90% des membres indiquent un plus grand besoin de formation, par exemple sur les bases du changement climatique, le rôle potentiel de leur organisation dans l'action climatique et la programmation intelligente face au climat. Au niveau de la capitale/siège, seulement 25 % des Sociétés nationales se sentent bien informées et équipées pour intégrer les considérations liées au changement climatique dans leurs plans, programmes et opérations. Et ce nombre est encore plus faible (13%) au niveau des branches locales.

Ainsi, la modification en profondeur de la manière de concevoir des projets, d'analyser les risques et d'évaluer l'efficacité des réponses va nécessiter un renforcement des compétences et capacités spécifiques des organisations humanitaires.

### 3.2.2. Evolution des terrains d'opération

L'augmentation du degré d'incertitude climatique va modifier de plus en plus les modèles des principales catégories de catastrophes auxquelles les organisations humanitaires doivent faire face. Cela signifie un changement dans la fréquence ou la gravité des catastrophes, mais aussi le fait qu'elles peuvent toucher de nouvelles zones, par exemple les régions vulnérables aux cyclones et ouragans peuvent évoluer, de même celles vulnérables aux maladies à transmission vectorielle (notamment le moustique). Mais cela amène également de nouveaux défis comme l'élévation du niveau de la mer avec des impacts dans les zones côtières, plus particulièrement dans le Pacifique et au Bangladesh, où de vastes zones peuvent finir par être inhabitables.

Ainsi, il est à prévoir une évolution de la répartition des terrains d'opérations humanitaires. En 2021, l'aide humanitaire a bénéficié à plus d'une trentaine de pays, mais elle se concentrait (en termes de nombre de bénéficiaires et de financement) essentiellement sur une dizaine de pays qui représentent 70% des bénéficiaires<sup>58</sup>. Au niveau de la répartition géographique, 20 pays regroupaient 90% des bénéficiaires : 13 pays africains, Afghanistan, Yémen, Syrie, Pakistan, Myanmar, Haïti et Venezuela.

---

<sup>58</sup> OCHA, *Aperçu humanitaire mondial 2022*, OCHA, décembre 2021



## Répartition géographique des bénéficiaires d'aide humanitaire en 2021

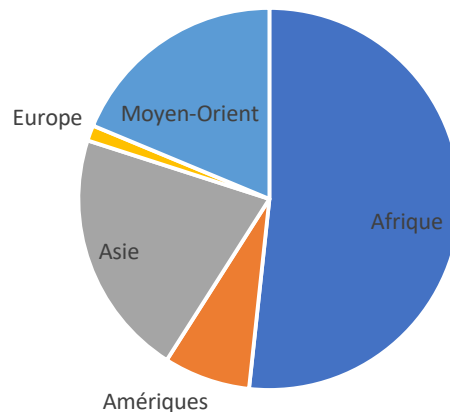


Figure n°5 : Répartition géographique des bénéficiaires de l'aide humanitaire en 2021 (source : ONU)

L'exemple des déplacements de population illustre les potentiels futurs rééquilibrages géographiques. En effet, si la grande majorité des nouveaux déplacements déclenchés par les conflits et la violence en 2021 ont été enregistrés en Afrique subsaharienne (11.6 millions, notamment en Ethiopie et République démocratique du Congo), la plupart des nouveaux déplacements déclenchés par des catastrophes ont été enregistrés en Asie de l'Est et Pacifique (13.7 millions de personnes) ainsi qu'en Asie du Sud (5.3 millions de personnes). En effet, les cyclones tropicaux, les fortes moussons et les inondations frappent des zones très exposées qui abritent des millions de personnes<sup>59</sup>.

L'exemple de la pandémie de la Covid-19 (sans que celle-ci soit liée au changement climatique) montre comment une pandémie peut provoquer un besoin d'assistance humanitaire dans des pays et pour des populations qui n'y sont pas habituées<sup>60</sup>. Un des critères centraux restera la capacité des acteurs nationaux et locaux (Etat, administrations locales, société civile...) à répondre à l'urgence, les acteurs internationaux humanitaires venant en complément de cette réponse.

L'index ND-GAIN peut aider à identifier les pays les plus vulnérables au changement climatique et les moins préparés. Le haut du classement regroupe des pays développés et essentiellement nord européens. A l'autre bout du classement, 16 pays africains complétés par l'Afghanistan, Haïti, le Bangladesh et le Yémen.

<sup>59</sup> IDMC, Global report on internal displacement 2022, Genève, mai 2022

<sup>60</sup> MSF a par exemple mis en place des projets dans plusieurs pays européens et renforcé ces projets dans des centres urbains en Amérique latine.

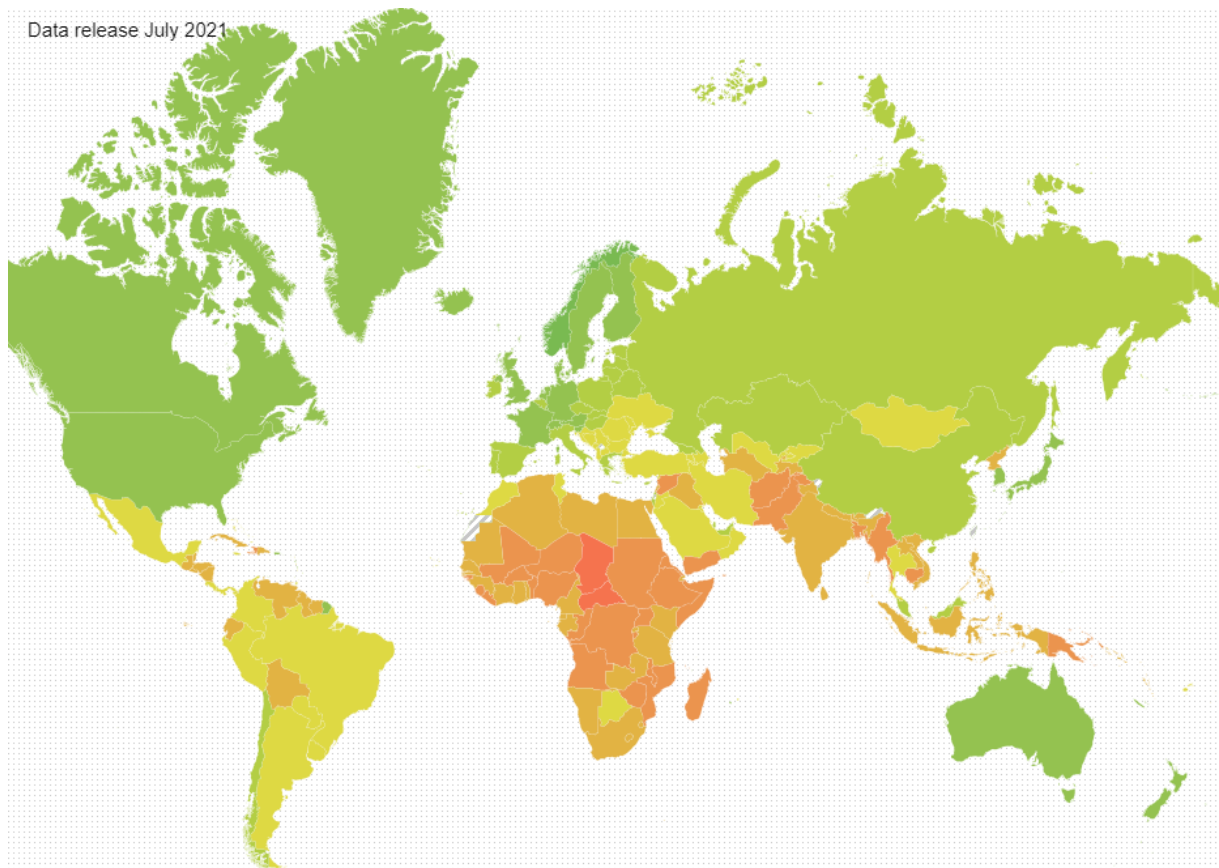


Figure n°6 : Index NG-GAIN juillet 2021 (source : Notre Dame Global Adaptation Initiative)

### 3.2.3. Un focus sur la résilience et la préparation

Comme l'indique l'indice NG-GAIN, la vulnérabilité peut être atténuée par un plus fort degré de préparation. Ainsi, parallèlement au renforcement des capacités des organisations humanitaires à répondre à des catastrophes plus nombreuses et complexes, celles-ci investissent davantage dans la réduction des risques de catastrophes.

La préparation aux catastrophes se traduit par un large éventail d'actions. Un premier élément central du dispositif est constitué par un système d'alerte précoce. L'UNDRR le définit ainsi : « *Un système intégré de surveillance, de prévision et de prédiction des dangers, d'évaluation des risques de catastrophes, d'activités, de systèmes et de processus de communication et de préparation qui permet aux individus, aux communautés, aux gouvernements, aux entreprises et autres de prendre des mesures opportunes pour réduire les risques de catastrophes avant que des événements dangereux ne se produisent* ». Cela signifie tout d'abord de pouvoir accéder à des informations climatiques et météorologiques et être en capacité de prendre des mesures avant qu'une catastrophe ne se produise afin de réduire ses impacts. L'intérêt pour la mise en place et le fonctionnement d'un système d'alerte précoce s'est accru et est même devenu l'un des objectifs des Nations-Unies, qui souhaite « *que chaque habitant de la planète soit protégé par des systèmes d'alerte précoce contre les phénomènes météorologiques extrêmes et le changement climatique d'ici cinq ans. Alors qu'un tiers de la population*

*mondiale, principalement dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, n'est toujours pas couvert par des systèmes d'alerte précoce ; en Afrique, 60 % des personnes concernées ne sont pas couvertes »<sup>61</sup>.*

Un autre élément du dispositif est l'appui aux acteurs locaux pour identifier et évaluer les risques face au changement climatique afin de pouvoir travailler à leur réduction. Cette appui peut se faire à tous les niveaux, d'une communauté locale jusqu'à l'Etat et impliquer de multiples interlocuteurs au vu des nombreux types d'impacts (sécurité, santé, moyens de subsistance, sécurité alimentaire, eau et assainissement...). Cette approche de la gestion intégrée des risques peut se refléter en particulier dans le droit et les politiques nationales.

Réduire la vulnérabilité à moyen et long terme passe aussi par des infrastructures plus résilientes et la construction (et la maintenance) d'infrastructures dédiées telles que les digues et les stations de pompage. Clairement, la construction d'infrastructures n'est souvent pas du ressort d'organisations humanitaires, mais elles peuvent être impliquées dans les plans de reconstruction et réparation notamment après une catastrophe.

La démarche centrée sur la réduction des risques et la résilience conjugue plusieurs avantages. Tout d'abord, comme le rappelle l'UNDRR, chaque dollar investi dans la réduction et la prévention des risques peut permettre d'économiser jusqu'à 15 dollars dans la reconstruction après une catastrophe, et chaque dollar investi pour rendre les infrastructures résilientes aux catastrophes permet d'économiser 4 dollars en reconstruction. Cet argument économique, dans un contexte de fossé récurrent entre les besoins humanitaires et les financements, devrait inciter à diriger plus de financements vers ces actions. Cela requiert une véritable révision de la répartition des financements, la grande majorité des financements institutionnels étant toujours dirigée vers la réponse aux catastrophes et non vers leur réduction et prévention. Ce qui est également le cas des dons privés, très sensibles à certaines crises médiatisées.

Un autre avantage est de replacer au centre les communautés locales, en tant qu'acteur principal pour identifier les risques et travailler à leur réduction, mettre en place des dispositifs d'alerte et d'actions précoces et d'amélioration de leur résilience climatique. Cette démarche rejoint un mouvement collectif plus général de 'localisation de l'aide' qui vise à ramener les acteurs locaux, organisations de la société civile ou institutions publiques locales, au centre du système et de la réponse humanitaire. Enfin, la réduction des risques, la résilience et l'anticipation de catastrophes constituent un domaine dans lequel des innovations peuvent permettre d'apporter des améliorations intéressantes. Par

---

<sup>61</sup> ONU, « Early warning systems must protect everyone within five years », Communiqué de presse, 23 mars 2022

exemple, des progrès de l'aide anticipative basée sur l'intelligence artificielle pourrait permettre d'aider à prévoir les conditions météorologiques.

### 3.3. Elargissement de son rôle au sein d'une communauté d'acteurs

Comme nous l'avons analysé tout au long de cet article, le changement climatique, en parallèle des autres types de crises, amplifiera le besoin d'aide humanitaire. Mais il est clair que, comme le résume The Lancet, « *les besoins anticipés dépasseront de loin les capacités de réponse des acteurs de l'aide* »<sup>62</sup>. Cet écart croissant entre les besoins et les réponses n'est pas qu'une question de financements, mais recouvre un large spectre de défis allant de la sécurité et de l'accès aux zones, aux types de réponses à apporter.

Ainsi, les acteurs humanitaires auront à la fois une place croissante et indispensable tout en faisant face à une incapacité chronique à répondre à l'ampleur des besoins et surtout à aborder les raisons des crises, dépassant largement leur mandat et/ou leur positionnement humanitaire. Afin de ne pas être voués à s'épuiser à répondre sans cesse à des crises de plus en plus fréquentes, les acteurs humanitaires réfléchissent à élargir leur rôle. Face à des crises complexes impliquant un grand nombre de parties prenantes, ils multiplient les collaborations pour participer à un mouvement plus général afin d'atteindre ensemble un poids critique pour amorcer des changements plus structurels et pérennes.

Cette mise en réseau est prônée par l'ensemble des acteurs humanitaires, pour différents objectifs : partager l'information, améliorer la coordination et la cohérence des actions, mettre en commun des ressources, identifier des positions communes de plaidoyer, etc. Elle est l'un des engagements de la Charte sur le Climat et l'Environnement pour les organisations humanitaires : « *Collaborer dans le secteur humanitaire et au-delà pour renforcer l'action en faveur du climat et de l'environnement. Nous renforcerons la coopération dans l'ensemble du système humanitaire, en particulier entre les acteurs locaux, nationaux et internationaux. Nous travaillerons avec les autorités locales et nationales, les acteurs de la protection de l'environnement, du développement et de la défense des droits humains, les institutions financières internationales, la recherche, le secteur privé, les fournisseurs et les donateurs afin d'assurer la continuité des efforts en matière de gestion des risques et de mettre au point des interventions durables. Nous mettrons notamment en commun nos connaissances et nos idées pour contribuer à l'émergence d'un développement inclusif, axé sur les populations et résilient face au changement climatique.* »<sup>63</sup>. Comme indiquée dans la Charte, les partenariats dépassent de simples collaborations entre acteurs humanitaires pour développer des liens avec des acteurs très

---

<sup>62</sup> Lancet Countdown et Médecins sans Frontières, « Climate Change and Health: an urgent new frontier for humanitarianism », *Policy brief*, 2018

<sup>63</sup> [www.climate-charter.org](http://www.climate-charter.org), consulté le 22 avril 2022

différents, et souvent éloignés de la sphère humanitaire, tels que la recherche, le secteur privé, des start-ups technologiques, etc.

Ce travail en réseau est une tendance plus générale que l'unique prise en compte du facteur climatique dans les opérations. Il est ainsi identifié comme l'une des grandes tendances pour les ONG internationales en 2030 : « *Accélération des alliances : une méthode de travail en réseau. D'ici 2030, les acteurs créeront de plus en plus d'alliances, intégreront leurs structures dans un souci de bénéfice mutuel et s'appuieront sur des intérêts et des objectifs communs. Une accélération des alliances entre les ONG et les nouveaux acteurs créera un mode de travail en réseau dans le système humanitaire, créant une interdépendance et renforçant les connexions entre les acteurs* »<sup>64</sup>.

Au vu du chevauchement important entre les populations vulnérables aux effets du changement climatique et celles assistées par les organisations humanitaires, celles-ci peuvent par exemple fournir des données et analyses de terrain précieuses sur la cartographie des impacts et de la vulnérabilité ainsi que sur l'efficacité ou non des interventions d'adaptation.

Par leur connaissance du terrain et leur expertise, les acteurs humanitaires peuvent également se positionner comme animateur de dialogue entre des parties prenantes séparées pour aligner et assurer la cohérence des actions en faveur des mêmes communautés. Cette collaboration est particulièrement importante dans les plans de renforcement de la résilience et de préparation aux catastrophes, qui croisent des acteurs et secteurs très différents tels que la politique, la planification spatiale (et notamment urbaine), l'agriculture, les infrastructures et services publics.

Les collaborations peuvent aller jusqu'à la création de consortiums pour mener des projets spécifiques. C'est le cas par exemple de Partners for resilience, créé par cinq organisations humanitaires en 2010 et qui regroupe maintenant une cinquantaine d'organisations travaillant au renforcement de la résilience des populations dans des zones exposées aux risques de catastrophes. En 2021, une dizaine d'organisations humanitaires françaises ont créé le consortium CHANGE (Consortium of Humanitarian Actors and Networks Engaged in Greenhouse gas Emissions reduction) pour mesurer l'empreinte carbone de leurs activités et développer des normes communes au secteur humanitaire. Le regroupement en consortium peut aussi être exigé ou fortement incité par les bailleurs de fonds (surtout depuis les années 2000), notamment sur les importants appels à projets portant sur l'adaptation et la résilience. Le travail en consortium présente des bénéfices clairs : objectifs partagés, différentes perspectives et expertises, coproduction de stratégies et impacts plus larges. Mais il peut également être source de défis : temps et énergie, communication entre les parties, apprentissage transdisciplinaire, différence de cultures et de méthodes de travail.

---

<sup>64</sup> IARAN, IRIS, Action contre la Faim, Futuribles et Centre for humanitarian leadership, *L'avenir de l'aide humanitaire - Les ONGI en 2030*, 2017

Le travail collaboratif est aussi très visible au niveau de la ‘diplomatie humanitaire climatique’. Partant du principe que leurs voix pèseront davantage ensemble, les organisations humanitaires multiplient les collaborations pour alerter sur les impacts humanitaires du changement climatique, garantir la prise en considération des populations les plus vulnérables et aider à la transcription en actions locales des grands principes énoncés au niveau international. La revue *The Lancet* indiquait ainsi que « *les humanitaires doivent continuer à plaider pour des politiques centrées sur les personnes afin d'améliorer l'assistance et la protection des personnes les plus touchées par les conséquences directes et indirectes du changement climatique. En apportant à la fois des histoires et des données au récit public, les humanitaires peuvent jouer un rôle dans l'amplification de la réponse de la société en matière d'adaptation et d'atténuation en démontrant définitivement que le changement climatique est un problème de santé humaine* »<sup>65</sup>. Cela peut passer par exemple par des collaborations avec le milieu de la recherche médicale pour produire de l'information scientifique sur l'impact du changement climatique sur la santé humaine, et mobiliser au passage la communauté médicale sur le sujet. Des organisations humanitaires plaident également pour une meilleure représentation dans les instances internationales sur le climat, ou dans les plateformes régionales ou nationales de définition et d'implémentation des plans d'adaptation.

---

<sup>65</sup> Lancet Countdown et Médecins sans Frontières, « Climate Change and Health: an urgent new frontier for humanitarianism », *Policy brief*, 2018

## Conclusion

Une des caractéristiques principales de la pandémie de la Covid-19 a été le caractère profondément inégalitaire de ses impacts (sanitaires mais aussi socio-économiques) : les pays les plus pauvres n'ont pu mettre en place des mesures fortes et longues de soutien économique ni accéder rapidement aux vaccins les plus efficaces, les communautés vulnérables (faibles revenus, déplacées, sans-abri...) et les personnes ayant des difficultés de santé préexistantes ont été touchées de manière disproportionnée. Or, comme la Covid-19, le changement climatique sera un 'accélérateur de vulnérabilité', d'où l'importance à accorder aux populations vulnérables, à leur adaptation et résilience. Comme le résume l'IFRC, « *Le défi consiste pour les sociétés à s'adapter à l'évolution du climat, de sorte qu'elles soient prêtes à affronter la prochaine menace liée au climat. Les gouvernements et les acteurs humanitaires peuvent jouer un rôle crucial en sauvant des vies au lendemain d'une catastrophe et en distribuant de la nourriture, de l'eau et une assistance médicale. Mais face au bilan humanitaire du changement climatique, il ne s'agit que d'un pansement. Ce qu'il faut, c'est une solution à long terme* »<sup>66</sup>. Pansement indispensable mais insuffisant, le secteur humanitaire réinterroge son rôle, son fonctionnement, sa place et ses partenariats à la lumière du changement climatique. A sa mission originelle de répondre aux catastrophes et crises humanitaires, s'ajoutent de nouvelles responsabilités telles que la participation à la mobilisation dans la lutte contre le changement climatique, l'adaptation de ses pratiques pour intégrer le facteur climatique et la réduction de sa propre empreinte carbone. Et le changement climatique ne constitue pas le seul défi auquel les acteurs humanitaires doivent faire face. Contrôle accru des activités humanitaires par les autorités, restriction ou refus d'accès, instrumentalisation politique, non-respect du Droit International Humanitaire ou autres normes internationales, lois antiterroristes nationales et internationales restreignant le dialogue avec des groupes armés non-étatiques, sécurité des équipes sont autant de sujets d'inquiétude et d'obstacles au déploiement adéquat de l'aide pour les populations.

---

<sup>66</sup> IFRC, *The cost of doing nothing*, 2019